

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 12 décembre 2013

**Présidence**

Monsieur Jean-David CHAPUIS, Président

**Ouverture**

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,  
Monsieur le Syndic,  
Mesdames les Municipales,  
Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,  
Mesdames et Messieurs du public,  
Chères téléspectatrices et chers téléspectateurs,

Il est 20 heures et donc temps de débiter notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

---

**1. APPEL**

**Membres excusés :**

Mmes et MM. les Conseillers : Anna Rita BARTOLOTTA, Joëlle BETTEX, Louisa DIAZ, Nicolas DURUSSEL, Eric GENTIZON, David GRANDJEAN, Thomas JENNI, Jean-Claude PEREY, Jean-Louis VIAL, Dominique VIQUERAT et Thierry VUAGNIAUX.

**Membres absents :**

Mme et MM. les Conseillers : Anilda DEWARRAT, François ARMADA, Philippes GRUET, Thierry PIDOUX et Christian WEILER.

Membres présents	<b>84</b>
Membres excusés	<b>11</b>
Membres absents	<b>5</b>
Effectif actuel	<b>100</b>

---

**2. APPROBATION DU PV  
DU 7 NOVEMBRE 2013**

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

Tel que présenté, le procès-verbal **du 7 novembre 2013** n'appelle aucun commentaire.

**Vote**

Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à nos secrétaires.

---

**3. COMMUNICATIONS  
DU PRÉSIDENT**

*Petit rappel à l'ordre*

Lors de la relecture du Procès-Verbal de notre séance du Conseil du 7 novembre 2013, j'ai été particulièrement choqué de certains propos tenus à l'égard des membres de ce Conseil. Je tiens à rappeler le début de l'art. 28 de notre règlement, soit :

*Le président exerce la police de l'assemblée. Il rappelle à la question l'orateur qui s'en écarte. Il adresse une observation aux membres qui troublent l'ordre ou qui manquent au respect dû aux Conseillers et aux membres de la Municipalité.*

Dès lors, j'essaierai d'être plus intransigeant quant à vous rappeler à l'ordre si le cas devait se reproduire. Je tiens à vous rappeler que les règles de bienséance doivent être dans l'esprit de chacun et qu'ainsi nous pourrions débattre avec beaucoup plus de sérénité.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Courrier de Mme  
Marinette NICOLLIN*

En date du 3 novembre dernier, nous avons reçu un courrier de Mme Marinette NICOLLIN, domiciliée à Yverdon-les-Bains, concernant un problème lié à la sécurité sur les lieux de spectacles à Yverdon-les-Bains.

Ce courrier fait suite à celui d'août dernier sur le même sujet et à la réponse de la Municipalité. Cette dernière ne satisfait pas Mme NICOLLIN qui lui en a fait part.

Le Bureau a pris connaissance de ces divers courriers dans sa séance du 2 décembre dernier et décide de les transmettre pour information à la Commission de gestion, pour répondre au souhait de Mme NICOLLIN. La Municipalité reste toutefois seule compétente en la matière. Ces courriers sont à disposition auprès de nos secrétaires pour consultation.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 12 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Deux Motions de M. le Conseiller Roland VILLARD
- Un Postulat de Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER
- Une Question de M. le Conseiller Raphaël FRANZI
- Une Question de M. le Conseiller Didier FORESTIER
- Une Question de M. le Conseiller Mathias HUMBERT

**4. COMMUNICATIONS  
DE LA MUNICIPALITÉ**

**M. le Président Jean-David CHAPUIS:**

Nous prenons acte de la communication CO13.11 concernant le plan des investissements.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

Non, M. le Président.

**5. NOMINATION D'UN  
MEMBRE SUPPLÉANT  
À LA COMMISSION  
DES PÉTITIONS**

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

Suite à la démission de M. Maximilien BERNHARD du parti UDF, deux commissions se retrouvent avec un siège vacant.

La Commission des pétitions se retrouve avec un siège à repourvoir comme membre suppléant. J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

**M. le Conseiller Jean-Claude MONNEY :**

Le groupe UDF/Vert'Libéraux a le plaisir de vous proposer la candidature de M. Pierre CHERBUIN.

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

Merci M. le Conseiller, comme il y a une candidature pour un poste à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée.

**Vote à main levée**

A l'unanimité, **M. Pierre CHERBUIN est élu** membre suppléant de la Commission des pétitions.

---

**6. NOMINATION D'UN  
MEMBRE SUPPLÉANT  
À LA COMMISSION  
COMMUNALE DE  
RECOURS**

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

La Commission communale de recours se retrouve également avec un siège à repourvoir comme membre suppléant. J'attends des propositions de la part de l'assemblée.

**M. le Conseiller Jean-Claude MONNEY :**

Le groupe UDF/Vert'Libéraux a le plaisir de vous proposer la candidature de M. Pierre CHERBUIN.

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

Merci M. le Conseiller, étant donné qu'il y a qu'une candidature pour un poste à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée.

**Vote à main levée**

A presque l'unanimité, **M. Pierre CHERBUIN est élu** membre suppléant de la Commission communale de recours.

---

**7. PRÉAVIS  
N° PR13.30PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 1'410'000.-- POUR LA RÉALISATION DE L'ÉTAPE 3 DU RÉSEAU FIBRE OPTIQUE PRIMAIRE ET POUR LA RÉALISATION D'UN QUARTIER TEST EN FTTH.

**☞ M. OLIVIER DI PRINZIO, RAPPORTEUR.**

*Composition de la  
commission*

Mme et MM. les Conseillers Catherine CHEVALLEY, Guy ANGÉLOZ remplaçant Mme Anne-Louise GILLIÈRON, Pascal BLUM remplaçant M. Olivier KERNEN, Olivier DI PRINZIO, Michel DUBEY, Mathias HUMBERT, Olivier MAIBACH et Bart WIND.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Olivier DI PRINZIO ne donne lecture que des conclusions du rapport.

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

*Proposition*

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement de la commission qui propose de supprimer la fin de la phrase. Je vous lis la proposition d'amendement :

*d'amendement article 1*

Article 1 amendé : La Municipalité est autorisée à entreprendre la finalisation du réseau primaire de la fibre optique, ainsi que la mise en place d'une zone pilote pour la fourniture de la fibre optique au particulier ~~sur un secteur test~~.

*Discussion s/ proposition d'amendement article 1*

**M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO :**

Je me permets d'apporter un commentaire. Je reprends ce que j'ai écrit dans le rapport. Donc, on a supprimé in fine le secteur test. Certains commissaires craignent que le projet test se milite à vérifier la rentabilité financière de l'opération, comme écrit dans le préavis. Ils estiment que celui-ci doit aller au-delà et permettre l'apprentissage du déploiement de la fibre optique sur tout le territoire en termes d'efficacité économique, opérationnelle et technique. C'est dans cet esprit et afin de limiter les craintes susmentionnées que l'ensemble de la commission se rallie à la proposition d'amender l'article 1 en supprimant in fine « sur un secteur test ». Donc ça donne plus de largesse au Service d'électricité.

**Mme la Municipale Gloria CAPT :**

La Municipalité se rallie à cet amendement. Elle comprend l'esprit dans lequel il a été formulé. Elle le prend comme une marque de confiance par rapport au Service des Energies et nous vous en remercions, raison pour laquelle nous adhérons à cette modification, cet amendement.

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

La parole n'est plus demandée.

**Vote sur amendement**

**L'article 1 amendé est accepté à l'unanimité.**

*Discussion sur article 2*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 2 est accepté à l'unanimité.**

*Discussion sur article 3*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 3 est accepté à l'unanimité.**

*Discussion sur l'ensemble du préavis*

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**Le PR13.30PR est accepté à l'unanimité.**

Le Président remercie la commission pour son travail.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre la finalisation du réseau primaire de la fibre optique, ainsi que la mise en place d'une zone pilote pour la fourniture de la fibre optique au particulier. ~~sur un secteur test~~.

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 1'410'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte

n° 4024 « Finalisation réseau primaire FO » et amortie en 20 ans au plus.

8. **PRÉAVIS**  
**N° PR13.31PR**

Composition de la  
commission

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 2'130'000.-- POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'HÔTEL-DE-VILLE.

**☐ M. PHILIPPE GUIGNARD, RAPPORTEUR.**

Mmes et MM. les Conseillers Valérie DUVOISIN, Monique MÜLLER, Patrick DÉRIAZ, Nicolas DURUSSEL, Philippe GUIGNARD, Yann MAMIN, Walter MÜLLER et Alfons L. REITER.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. Philippe GUIGNARD apporte un certain nombre de rectifications, développe le rebondissement et donne lecture des conclusions modifiées du rapport.

**M. le Conseiller Philippe GUIGNARD :**

Suite à l'émission du préavis M. Jean-Marc SUTTERLET, non vraiment, je vais y arriver, M. Jean-François SUTTERLET, et non M. Jean-Marc SUTTERLET comme écrit par erreur dans le rapport, m'a informé que les m<sup>2</sup> qu'il avait transmis à la commission chargée d'étudier ce dossier sont erronés. Donc, on parle ici des m<sup>2</sup> au niveau des combles de notre immeuble.

Dès lors, il y a lieu de lire au 7ème paragraphe, je cite : « *Quelques chiffres pour illustrer l'ampleur de la tâche : env. 1'000 m<sup>2</sup> (au lieu des 3'500 m<sup>2</sup> comme indiqué dans le rapport) de planchers à isoler, une surface estimée à 2'000 - 2'500 m<sup>2</sup> (au lieu de 7'000 m<sup>2</sup>) de tuiles à déposer et reposer...* ».

Dans un premier temps, j'ai discuté de ce point avec Mme Anne LEUENBERGER pour savoir s'il y avait lieu de refaire un rapport. Elle m'a dit que non, vu les informations, qu'il n'y avait pas de nécessité. J'ai repris contact avec mes collègues de la commission et nous nous sommes mis d'accord pour que ce point soit précisé dans le cadre des groupes, ce qui je pense a été fait dans le courant de cette semaine.

Et puis un nouveau rebondissement, si j'ose dire. On nous avait assuré en commission qu'à priori, le prélèvement sur le fonds énergétique n'était qu'une formalité, ça figure ici, dans mon rapport. Hier, Mme la Municipale Marianne SAVARY m'a informé au travers d'un email et je cite quelques extraits de son message : « *Il s'avère toutefois que la Commission des énergies a préavisé négativement sur cette demande. En effet, et si les informations que j'ai sont correctes, si le règlement permettrait une telle subvention, la commission a toutefois pris l'habitude de ne pas l'octroyer afin de ne pas créer un précédent qui l'obligerait à entrer en matière sur tous les projets privés du même genre, potentiellement très onéreux qui lui seraient soumis. La Municipalité propose que les Fr. 150'000.-- d'isolation prévus soient simplement couverts par le montant du crédit.* »

J'ai choisi ici la version pragmatique, parce qu'on aurait pu évidemment renvoyer le préavis en Municipalité. Mais je ne voyais pas très bien l'intérêt, dans la mesure où on aurait dû se réunir à nouveau en commission pour valider, finalement qu'on était d'accord, parce que je crois que, au niveau de la commission, l'unanimité était clair sur la nécessité d'entreprendre les travaux de réfection de notre immeuble, respectivement de la toiture. J'ai choisi la version pragmatique et ainsi je vous propose les conclusions suivantes : elles sont reprises en partie, évidemment, des conclusions que vous trouvez dans le rapport, cela devient compliqué à s'y retrouver, je vous l'accorde. Donc, je cite : « *Il s'agit de travaux d'entretien indispensables dont le report ou la réalisation partielle ne ferait que remettre le problème à plus tard. Ces travaux, portés au plan des investissements à hauteur de CHF 2 mio, devraient être suivis en 2015 de travaux de stabilisation de notre immeuble sis rue du Four 1* », puisque, vous savez qu'effectivement, cet

immeuble a tendance un petit peu à suivre celui d'à côté, il ne faudrait pas qu'il le suive trop longtemps sur cette mauvaise voie.

« Convaincue de la nécessité de ces travaux, la commission vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à accepter les articles 1, 2 », tel que présenté dans ce préavis et l'article 3 amendé comme suit :

Article 3 amendé : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 3306 «Hôtel-de-Ville - rénovation ». Elle sera amortie de la manière suivante : **Fr. 2'130'000.--** en 30 ans au plus.

● Fr. 1'980'000.-- en 30 ans au plus ;

● Fr. 150'000.-- par le fonds sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables

Discussion sur article 1

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 1 est accepté à l'unanimité.**

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 2 est accepté à l'unanimité.**

Discussion sur article 3 amendé

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 3 amendé est accepté à l'unanimité.**

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

**Vote**

**Le PR13.31PR est accepté à l'unanimité.**

Le Président remercie la commission pour son travail.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de rénovation de la toiture et de la façade de l'Hôtel-de-Ville ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 2'130'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 3306 «Hôtel-de-Ville - rénovation ». Elle sera amortie de la manière suivante : **Fr. 2'130'000.--** en 30 ans au plus.

● Fr. 1'980'000.-- en 30 ans au plus ;

● Fr. 150'000.-- par le fonds sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables

9. PRÉAVIS  
N° PR13.32PR

CONCERNANT

- UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ÉCHANGE DE 73 M<sup>2</sup> DE LA PARCELLE COMMUNALE N° 2'301 CORRESPONDANT À 831 M<sup>2</sup> DE SURFACE BRUTE DE PLANCHER CONSTRUCTIBLE DANS LE PLAN DE QUARTIER ST-ROCH – HALDIMAND – INDUSTRIE CONTRE 8 LOTS DANS LES PROPRIÉTÉS PAR ÉTAGES (PPE) À CRÉER SUR LES PARCELLES 6423 ET 6424 ENGLOBÉES DANS LE PÉRIMÈTRE DU QUARTIER PRÉCITÉ ;
- UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA DÉMOLITION DU BÂTIMENT 770B SIS SUR LA PARCELLE COMMUNALE N° 2'301 (ANCIEN CAFÉ DU RAISIN), AINSI QUE DES BÂTIMENTS 774A ET 774B SIS SUR LA PARCELLE N° 2'302 ;
- UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'INSCRIPTION AU REGISTRE FONCIER DES SERVITUDES QUI PERMETTRONT L'ACCÈS ET L'USAGE PUBLIC DU PARC ARBORÉ PRÉVU PAR LE PLAN DE QUARTIER ST-ROCH – HALDIMAND – INDUSTRIE.

 **MONSIEUR PASCAL GAFNER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES, RAPPORTEUR.**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des affaires immobilières, M. Pascal GAFNER, ne donne lecture que des conclusions du rapport.

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

*Discussion sur article 1*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 1 est accepté à l'unanimité.**

*Discussion sur article 2*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 2 est accepté à quasiment l'unanimité.**

*Discussion sur article 3*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 3 est accepté avec une abstention.**

*Discussion sur l'ensemble du préavis*

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**Le PR13.32PR est accepté à l'unanimité.**

Le Président remercie la Commission des affaires immobilières pour son travail.

***Décision du Conseil***

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission des affaires immobilières, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à échanger 73 m<sup>2</sup> de la parcelle communale n°2'301 correspondant à 831m<sup>2</sup> de surface brute de plancher constructible dans le plan de quartier St-Roch – Haldimand – Industrie contre 8 lots dans les propriétés par étages (PPE) à créer sur les parcelles de base 6423 et 6424 d'Yverdon-les-Bains englobées dans le périmètre du plan de quartier précité ;

Article 2 : La Municipalité est autorisée à démolir le bâtiment 770b sis sur la parcelle communale n°2'301 (ancien Café du Raisin), ainsi que les bâtiments 774a et 774b sis sur la parcelle n°2'302.

Article 3 : La Municipalité est autorisée à requérir l'inscription au Registre foncier des servitudes qui permettront l'accès au parc arboré prévu par le plan de quartier St-Roch – Haldimand – Industrie et l'usage public du dit parc.

**10. PRÉAVIS**  
**N° PR13.34PR**

**CONCERNANT LA 2ÈME SÉRIE DE COMPLÉMENT AU BUDGET 2013.**

**☞ MONSIEUR ROLAND VILLARD, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPORTEUR.**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, M. Roland VILLARD ne donne lecture que des conclusions du rapport.

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

*Discussion sur article 1*

Je vous prie de prendre le préavis à la page 1, je vais vous lire les titres de chapitres. Merci de vous manifester si vous souhaitez intervenir. Je vous prie également de préciser le numéro du compte sur lequel vous intervenez au début de votre prise de parole.

J'ouvre la discussion sur l'article 1 en général.

La parole n'est pas demandée.

**L'article 1 est accepté à l'unanimité.**

*Discussion sur article 2*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 2 est accepté à l'unanimité.**

*Discussion sur l'ensemble du préavis*  
**Vote**

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Le PR13.34PR est accepté à l'unanimité.**

Le Président remercie la Commission des finances pour son travail.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission des finances, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

Article 1 : Des compléments au budget 2013 représentant au total une augmentation de charges de Fr. 960'300.-- sont accordés à la Municipalité.

Article 2 : La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévues au budget 2013	-3'667'620
+ augmentation des charges 1 <sup>ère</sup> série	791'000
- augmentation des revenus 1 <sup>ère</sup> série	-215'100

	<u>Modification des charges</u>	<u>Modification des revenus</u>
1. Administration générale	74'700	
3. Urbanisme et Bâtiments	303'600	
4. Travaux et environnement	181'600	
5. Jeunesse et cohésion sociale	181'100	
6. Police et sports	119'300	
8. Service des Energies	100'000	
Charges supplémentaires	960'300	960'300
Revenus supplémentaires		0
<b>Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires</b>		<b>5'203'820</b>

11. PRÉAVIS  
N° PR13.33PR

CONCERNANT L'ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2014.

**☐ MONSIEUR ROLAND VILLARD, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPORTEUR.**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, M. Roland VILLARD donne lecture du préambule ainsi que des conclusions du rapport.

*Discussion sur article 1*

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

Avant de vous lire le tableau qui suit, je vous prie de prendre votre budget à la page 14, je vous lis les titres de chapitres et les paragraphes. Je vous demande de vous manifester si vous souhaitez prendre la parole. Merci à celles et ceux qui interviendront de mentionner le compte auquel vous faites référence ainsi que le numéro de la page.

Pour éviter une lecture fastidieuse des charges et revenus par dicastère après la lecture du détail du budget, je me permettrai, sauf avis contraire de votre part, de lire ces chiffres au fur et à mesure lorsque nous aborderons les chapitres en question.

**Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF :**

Avant que vous ne lisiez tous les chiffres, ça sera plus simple, je me permets de poser une question en début de budget et qui ne concerne pas uniquement le dicastère de l'administration générale, mais à peu près tous les dicastères.

Nous trouvons souvent le compte « salaires personnel occasionnel » ou « salaires personnel auxiliaire ». Or dans les conclusions de la Commission des finances, je relève qu'elle salue les efforts entrepris sur le gel dans la création de nouveaux postes de travail.

Ma question est donc la suivante : est-ce que par ces montants attribués aux dits comptes, nous ne nous retrouverons donc pas avec des postes supplémentaires, car il me semble que si les engagements sont gelés, nous ne devrions pas avoir de postes occasionnels. Merci pour vos explications.

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

Le gel des postes concernent tous les postes, sauf cas particuliers, évidemment. Il y a quelques postes supplémentaires dans les auxiliaires ou augmentation de budget pour les auxiliaires, mais on n'a pas compensé le gel des postes fixes par des postes d'auxiliaires, si c'est ça que vous

1 Administration  
générale  
180 Transports publics  
180.3517.01 Participation  
déficit Travys

sous-entendiez Mme la Conseillère, non, ce n'est pas le cas.

**Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF :**

D'accord.

**M. le Conseiller Daniel COCHAND :**

Il se trouve qu'aujourd'hui, est sorti un communiqué de la Cour des comptes touchant à un audit de la performance du canton de Vaud dans sa mission de contrôle de l'efficacité des transports publics. Je vous en lis 5 lignes : « *la Cour recommande de définir des objectifs stratégiques de développement des transports publics à moyen terme, clairs, mesurables et cohérents avec la stratégie cantonale de mobilité durable et d'en assurer le suivi. En tant qu'actionnaire, le canton devrait définir des objectifs stratégiques clairs et mesurables et assurer leur suivi, conformément à la Loi sur les participations.* »

Je souhaiterais pour l'heure, simplement obtenir deux chiffres.

1. Quelle est le montant présumé de l'ensemble du déficit de Travys ?
2. Que représente ce déficit par rapport à l'ensemble des charges de Travys ?

Merci pour la réponse.

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

M. le Conseiller COCHAND, si vous m'aviez transmis votre question avant le Conseil, j'aurais pu prendre les chiffres avec moi. Mais je ne les ai pas ce soir, je suis désolé.

**M. le Conseiller Daniel COCHAND :**

Même à grosses mailles ?

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

Même à grosses mailles !

**Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :**

Dans son rapport sur l'exercice 2012, finalisé en avril 2013 et publié le 8 mai 2013, votre Commission de gestion avait, je cite : « *regretté de ne pas avoir pu obtenir les chiffres de fréquentation des différentes lignes de Travys, sous prétexte que les organes dirigeants de Travys devaient les avoir en primeur.* »

Dans le budget que nous avons en main, on constate que la charge pour la caisse communale augmente d'environ 12%, la participation yverdonnoise du déficit passant de 3,3 millions à 3,7 millions environ, alors que les chiffres de fréquentation qu'on a finalement reçu après le dépôt du rapport, ont augmenté de 3,9 % durant cette même période. Il y a donc des questions à se poser sur les informations que peut recevoir le Conseil communal sur les comptes de cette société.

La question a été posée lors d'une séance publique organisée par l'ADNV sur les pouvoirs ou les informations que peuvent recevoir les Conseillers communaux sur les SA, qui sont, bien entendu au service des villes, des communes. Le responsable du contrôle des finances communales, donc c'est un fonctionnaire cantonal, a dit qu'il n'y avait aucune raison de refuser les chiffres, qu'ils soient de fréquentation ou que ce soit les chiffres de la SA. Alors c'est un vœu que j'émetts. J'espère que cette année, la Commission de gestion pourra obtenir ces chiffres. J'estime que ce sont les deniers du citoyen et que nous avons le droit d'avoir ces chiffres.

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

Vous l'avez dit vous-même, Mme la Conseillère, vous avez obtenu les chiffres que vous souhaitiez, plus tard que ce que vous auriez souhaité, mais c'est normal. Il s'agit d'une société anonyme qui est régie par un autre droit que celui des collectivités publiques et le Conseil d'administration de la société devait pouvoir disposer de ces chiffres avant, évidemment, un organe externe à la société.

Donc, il est tout à fait normal et ça se passera comme cela à l'avenir qu'un Conseil d'administration sache de quoi il en retourne avant que ces chiffres ne soient publiés d'une quelconque manière.

Ensuite, vous évoquez l'augmentation de la participation au déficit. C'est un budget. Un budget donc, qui anticipe les changements, qui justifie ces participations supplémentaires. Ces changements sont liées notamment aux modifications que nous allons introduire, suite à l'intervention de Mme la Conseillère DESCAMPS qui, il y a quelques séances, s'était plainte, à juste titre, de difficultés sur une des lignes concernées par la gestion de Travys, la ligne 604, si mes souvenirs sont bons, Mme la Conseillère. Donc, il y aura des augmentations de prestations qui justifient une augmentation de participation de la commune.

**Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :**

C'est sur le même sujet. Je m'étonne qu'on soit aussi restrictif pour donner des informations à ce Conseil. Je me demande quand c'est que la Commission de gestion pourra avoir les chiffres de l'année d'avant, puisqu'ils ne pourront jamais être publiés et être actuels au moment où ils paraissent. Mais je constate que Travys publie, répond à des lecteurs dans le journal La Région et qu'on donne des informations que le Conseil ne peut pas avoir. Merci.

1 Administration  
générale

**M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :**

Dans ce budget, en tous les cas pas dans ce dicastère, je n'ai pas trouvé de trace pour l'entretien des installations des défibrillateurs automatiques en libre-service, tel qu'il a été prévu dans le PR13.13PR et accepté par ce Conseil en juin dernier.

Il est vrai que ce préavis n'autorise pas explicitement une dépense, mais l'intégration de la ville d'Yverdon-les-Bains dans le dispositif expérimental cantonal, ceci en collaboration avec l'Association vaudoise des pharmaciens. Faut-il conclure que notre ville ne supporterait aucune charge financière dans ce partenariat ? Ce serait alors une excellente nouvelle. Merci d'avance de votre réponse.

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

C'est bien le cas, c'est le canton qui assume les frais d'installation de ces défibrillateurs et pas la commune.

4 Travaux et  
environnement

**M. le Conseiller Cédric PILLONEL :**

J'ai une question qui concerne à peu près l'entier de ce dicastère, c'est pour cela que j'interviens ici. C'est surtout une question de compréhension. Lorsque l'on se répercute sur la page 106 qui indique l'évolution des postes au sein de l'administration communale, on constate que pour Travaux et environnement, il y a deux postes qui sont créés entre les ETP (équivalent temps plein) au 31.10.2013 et budget 2014.

Or, si on se réfère aux petites notices qui se trouvent sur les pages de droite et qui renseignent, finalement les augmentations ou les modifications du nombre de collaborateurs, on constate que l'augmentation nette est de 0,2 ETP. Donc en l'occurrence pour le poste personnel du poste 400 (Direction et administration STE), on a plus 1 ETP mais qui vient de la voirie et plus 0,2 pour le secrétariat pour la route de contournement ; pour le Garage et atelier, le 412, il n'y a pas de modification ; la Voirie (431), on en a 1 en moins qui correspond à celui qui est transféré à la

direction ; Parcs et promenades (441) et Step (465) restent avec le même nombre d'ETP ; donc on est à 0,2 d'ETP d'augmentation pour STE alors qu'à la page 106, on est à plus 2 ETP.

Alors quand est-il réellement ? Est-ce que le tableau de la page 106 correspond à des gens qui sont réellement engagés ? Mais alors dans ce cas, ça ne correspond finalement qu'à une réalité financière et pas un nombre d'ETP qui serait autorisé par le Conseil pour la Municipalité. Je serais très heureux de pouvoir avoir des informations complémentaires à ce sujet.

**M. le Municipal Marc-André BURKHARD :**

Concernant les ressources en personnel du service des travaux et environnement, si M. le Conseiller PILLONEL avait donné sa question avant, j'aurais pu y répondre facilement. Merci.

**M. le Conseiller Cédric PILLONEL :**

Je vous rassure, M. le Municipal, ce n'est pas ça qui va me faire refuser le budget ! En tant que miliciens, les Conseillers communaux sont parfois amenés à travailler un peu à la dernière minute, parce qu'ils ont d'autres choses à faire dans la vie, par contre, c'est très volontiers que j'entendrais vos explications pour le Conseil de février par exemple.

5 Jeunesse et  
Cohésion sociale  
714 Accueil de jour des  
enfants  
714.3655.01 AYAPE

**Mme la Conseillère Claude-Anne JAQUIER :**

On a tous lu, dans le journal qu'il était souhaitable ou décidé d'engager un ou une supra-directeur ou directrice pour les garderies d'Yverdon. Alors, j'ai bien lu que les postes étaient gelés. Est-ce que ce poste-là est compris dans les postes gelés ? Si oui, je n'ai pas de question. Si non. Dans quel compte et pour quel budget ?

**M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :**

La commune verse une subvention à une association. Et c'est l'association qui finalement gère cette subvention. Et dans ce cadre-là, au vu effectivement du travail important, le comité de l'association a décidé d'engager un directeur, mais ce n'est pas un employé communal, c'est un employé de l'association. C'est par l'intermédiaire de la subvention de la commune effectivement, mais comme vous le voyez-là, la subvention diminue l'AYAPE, mais c'est bien une association, donc pas du personnel communal.

**Mme la Conseillère Claude-Anne JAQUIER :**

Merci.

6 Police et Sports  
61 Corps de Police  
611 Corps de Police  
Régionale

**M. le Conseiller Cédric PILLONEL :**

Je me permets d'intervenir sur ces comptes de la Police intercommunale. Je vous rappelle que lorsque nous avons accepté de créer avec d'autres communes cette association intercommunale, il y avait un peu de réticence de la part des Verts qui s'inquiétaient de deux éléments. C'était est-ce que le coût annoncé lors de cette réunion de communes pour créer cette police était le coût réelle de l'opération sur le long terme et le deuxième élément concernait l'inquiétude d'une perte de contrôle et surtout une perte d'information du Conseil communal sur les aspects sécurité et police.

Alors, sur le premier élément, on constate que le budget augmente de Fr. 797'200.-- pour 2013, ce qui est quand même une augmentation qui, en pourcentage et en chiffre absolu, est largement plus élevée que l'augmentation pour les transports publiques qui nous a occupé tout à l'heure. Et ça, c'est un élément qui nous inquiète. On aimerait savoir qu'est-ce qui justifie cette augmentation et surtout si c'est une augmentation qui sera récurrente et qu'on risque d'avoir les années suivantes. J'aimerais bien que la Municipalité puisse nous rassurer sur cette question.

Le deuxième élément, concernant la perte d'information, nous avons découvert que la Police du

Nord vaudois avait fait un excellent rapport de gestion 2012 qui figure sur leur site internet et qui malheureusement n'est parvenu ni aux Conseillers communaux, ni à la Commission de gestion, j'ai eu l'occasion d'en discuter avec le Président de la Commission de gestion tout à l'heure. C'est un tout petit peu dommage, parce que finalement, il suffirait d'envoyer ce document par courriel, ça n'augmenterait pratiquement pas les coûts de cette police pour nous rassurer un tout petit peu sur cette perte d'information. Je vous remercie.

**M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Je vais répondre à M. le Conseiller PILLONEL et à ce Conseil sur les différentes questions. On parle bien, M. le Conseiller du budget, pas des comptes.

Pour ce qui est de la différence de coût, eh bien, c'est un petit peu comme dans les autres dicastères, il y a notamment les augmentations statutaires ; il y a la prise en charge et le rattrapage de la CIP pour 3%, alors, évidemment, il y a beaucoup de personnel, donc il y a beaucoup d'augmentation ; et puis, il y a aussi une revalorisation des inconvénients de service décidée par cette Municipalité pour une adaptation au niveau de la police coordonnée pour Fr. 185'000.--. En comparaison avec les autres policiers de ce canton, il y avait une légère distorsion à ce niveau-là et la Municipalité a considéré que c'était juste de reconnaître le travail de notre police et de les payer au minimum de l'équivalence de ce qui se fait dans ce canton, déjà par reconnaissance et aussi par inquiétude de voir partir nos policiers sous d'autres cieux.

Pour ce qui est du 611 (Corps de Police Régionale), on peut regarder qu'au niveau « Traitements » et « Charges sociales », on a un total de Fr. 789'000.-- alors que l'augmentation au niveau de la police régionale est de Fr. 506'000.--. Donc, vous voyez bien que ce n'est pas la police régionale qui coûte, mais c'est plutôt dans l'autre sens que ça devrait fonctionner. Donc, il n'y a rien de faux par rapport à ce qu'il a été promis.

Pour ce qui est de l'information à la Commission de gestion, bien qu'on soit en Police régionale, vous l'avez dit, M. le Conseiller, eh bien, nous répondons toujours à la Commission de gestion et les membres ici présents peuvent vous le confirmer, dans tous les domaines, qui soient au niveau régional, ou au niveau communal. C'est très volontiers qu'on ferait parvenir le rapport de gestion et les informations que ce Conseil souhaite, pour avoir encore plus de transparence. Je vous remercie.

**M. le Conseiller Cédric PILLONEL :**

Je remercie la Municipalité pour ses réponses et M. le Municipal en particulier. Donc, effectivement, les augmentations de cette année semblent parfaitement justifiées. Puis, vu qu'il s'agit d'une réévaluation et d'une mise à niveau, comme vous l'indiquez, des salaires et des conditions salariales, donc on peut s'attendre à ce que le budget de 2015 soit relativement stable par rapport au budget 2014, ce qui me rassure amplement.

**Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :**

Plusieurs parents d'élèves de mon entourage se sont interrogés ou inquiétés du fait que les passages piétons aux abords des écoles de leurs enfants ne soient pas forcément encadrés par des patrouilleurs scolaires et ceci engendre des situations potentiellement dangereuses. J'aurais donc souhaité savoir pourquoi la situation était telle qu'elle est aujourd'hui ? Est-ce par manque de budget ? Dans ce cas-là, que peut-on faire pour vous ? Est-ce par manque de personnes peut-être ? Dans ce cas-là, j'aurais souhaité savoir qu'elle était la politique de promotion de la commune en la matière pour promouvoir cette activité qui semble si importante et intéressante pour le bien-être et la sécurité de tous et en particulier de nos enfants scolarisés. Merci.

**M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

La Municipalité n'a jamais été avare de renforcer ce domaine-là. Elle a d'ailleurs écouté une demande de la Municipalité de Cheseaux-Noréaz pour un renforcement de patrouilleurs scolaires

6 Police et Sports  
615 Sécurité scolaire  
615.3109 Frais  
patrouilleurs  
scolaires

dans un secteur défini. S'il s'avèrerait qu'il y a un endroit qui mériterait quelques patrouilleurs scolaires supplémentaires, c'est sans problème que la Municipalité, sans vouloir préjuger, mais en connaissant l'état d'esprit de la Municipalité et son ouverture dans ce domaine-là, entrerait en matière. Donc, ce n'est pas du tout une question purement mercantile, et qui n'aurait pas sa place dans ce secteur de sécurité, mais si vous connaissez une zone qui mériterait cette attention, c'est volontiers qu'on prendrait en considération votre demande. Merci.

8 Service des  
Energies

801 Direction et  
administration

801.3180 Taxes bvr  
801.3181 Affranchis.

**M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO :**

Il y a quelques mois, nous avons dû nous prononcer sur un crédit « achat d'un logiciel de facturation ».

Quel sera l'impact sur « Taxes » et « Affranchissements », parce que je vois que le montant reste à peu près similaire d'année en année ? Je me demande si ce logiciel va nous faire diminuer un peu mieux ce montant ?

**Mme la Municipale Gloria CAPT :**

C'est un peu difficile pour l'instant d'évaluer tout cela, parce qu'on n'est pas encore prêt. Ce n'est pas encore en fonction. Par voie de conséquence, par prudence, on a préféré remettre des chiffres identiques. 2014 va être une année test qui nous permettra ensuite de voir, une fois lancé, quelles sont les économies que l'on peut faire. Logiquement, on doit en faire, mais c'est encore tout un travail de mise en route qui ne nous permet pas de faire cette évaluation-là. Voilà la raison pour laquelle on a des chiffres identiques.

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

Je vous invite maintenant à passer à la page 11 du budget, comme indiqué précédemment, je ne vous lirai que les totaux des tableaux comparatifs.

**Tableau comparatif des charges et des revenus par dicastère**

	Budget 2014		Budget 2013	
	charges	revenus	charges	revenus
Administration générale	14'319'500	1'697'400	13'854'520	1'618'400
Finances	34'357'100	119'381'900	32'320'200	115'215'500
Bâtiments et urbanisme	23'220'640	8'048'790	22'592'480	7'860'320
Travaux et environnement	22'338'560	7'785'100	21'941'280	7'625'400
Jeunesse et cohésion sociale	34'919'980	6'223'700	35'117'440	5'638'200
Police et sports	38'258'200	22'481'300	36'599'140	21'280'110
Culture et Tourisme	9'040'820	1'889'400	8'577'890	1'842'100
Service des énergies	58'227'440	64'185'680	58'960'800	65'216'100
Totaux	234'682'240	231'693'270	229'963'750	226'296'130
<b>Excédent de charges</b>	<b>2'988'970</b>		<b>3'667'620</b>	

**Autofinancement**

	Budget 2014	Budget 2013
<b>Résultat de l'exercice</b>	- 2'988'970	- 3'667'620
<b>Amortissements</b>	15'864'630	15'215'900
<b>Attributions aux fonds</b>	3'588'300	3'340'600
<b>Prélèvements aux fonds</b>	- 399'780	- 380'000
<b>Autofinancement</b>	<b>16'064'180</b>	<b>14'508'880</b>

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1.

**Vote**

**L'article 1 est accepté** l'unanimité.

*Discussion sur article 2*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 2 est accepté** à l'unanimité.

*Discussion sur l'ensemble du préavis***M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :**

Le budget 2014 de notre commune est donc déficitaire. Il prévoit une perte de près de 3 millions de francs, ce qui représente 1,3% des revenus escomptés qui, eux, augmentent pourtant de 2,4%.

Les besoins en investissements pour 2014, estimés à 36 millions sont importants tant les projets engageant des ressources de notre commune sont nombreux. La marge d'autofinancement s'élève à 16 millions, ce qui démontre bien, malheureusement, l'inadéquation entre les ressources et les besoins à couvrir.

Le budget présenté démontre néanmoins la volonté de notre Municipalité de poursuivre ses efforts pour le développement d'une politique sociale, culturelle et sécuritaire à même de répondre aux besoins et aux attentes de nos concitoyens. Le groupe socialiste regrette cependant la décision prise de geler les effectifs du personnel communal, au motif qu'une augmentation de ces derniers aurait déséquilibré encore davantage le budget. Sans doute, mais nous observons que notre administration communale doit répondre à de nombreuses sollicitations afin d'être en mesure de relever les défis nécessités par son développement. Il est ici question de la charge croissante, voire de la surcharge de certains services, parmi lesquels il faut mentionner l'urbanisme et la mobilité, l'accueil de jour, la sécurité, ainsi que d'autres postes de l'administration. C'est donc le choix de l'équilibre budgétaire qui est fait, au risque de la surcharge, nous le regrettons mais nous en prenons acte.

Notre regret étant exprimé, nous n'avons pas proposé d'amendements, respectant en cela la volonté de notre Municipalité de présenter un déficit acceptable.

La Municipalité dit vouloir s'engager à recentrer son action et celle de ses services sur les tâches prioritaires de notre collectivité publique. Le groupe socialiste approuve ce choix, mais nous veillerons à ce que la ville ne se désengage pas de certaines tâches qui, si elles ne sont pas jugées comme prioritaires, ont néanmoins à nos yeux une grande valeur. Le soutien aux familles aux conditions modestes, l'aide apportée aux sociétés sportives ou le soutien à la culture, et j'ajouterais les transports publics sont des exemples de domaines où nous combattons toute

velléité de désengagement.

La dette de notre commune s'élève à 171 millions. L'écart entre les besoins d'investissements et la marge d'autofinancement est de 20 millions, ce qui laisse hélas augurer une augmentation de celle-ci.

Nous invitons pourtant notre Municipalité à ne pas freiner ses projets d'investissements au vu de l'importance et de la nécessité de ceux-ci : route de contournement, projet gare-lac, aménagement de parking d'échange, soutien à la politique pour un logement accessible, sont autant de domaines où nous l'invitons à poursuivre et à développer ses actions.

Ainsi, après avoir taillé dans les dépenses, avoir diminué sa dette et la charge qui lui est liée, après avoir gelé l'engagement du personnel, après avoir réalisé certains actifs et cherché à augmenter les recettes, il reste peu de pistes à explorer pour tenter d'équilibrer les prochains budgets. Développer des zones habitables susceptibles d'attirer de nouveaux contribuables, se retirer des engagements non essentiels à notre communauté, attirer des entreprises à fort potentiel de développement figurent déjà au chapitre des intentions. Dès lors, il se pourrait que, dans un proche avenir, la solution passe par une augmentation de la fiscalité.

Certes, c'est un choix douloureux, mais dans la mesure où les efforts consentis sont insuffisants pour équilibrer recettes et dépenses, il n'y aura pas d'autre alternative. Surtout, si, comme nous le souhaitons, notre administration entend relever les défis qui l'attendent.

**Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF :**

Cette question étant d'ordre générale et soulevée dans le rapport de la Commission des finances, j'aimerais savoir quel plan d'action, la Municipalité entend mettre en place afin d'augmenter les recettes fiscales notamment celles des entreprises afin que les sociétés implantées à Yverdon puissent se développer et que de nouvelles entreprises puissent s'établir sur notre commune ? Comme vous l'avez relevé M. VALCESCHINI, au vu de l'état de nos finances, il me semble qu'il s'agit ici d'un point crucial et qui doit être mis en œuvre le plus rapidement possible.

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

Mme la Conseillère, vous parlez d'augmenter les recettes fiscales des entreprises, c'est cela ? En attirant de nouvelles entreprises ou en chargeant plus la fiscalité des entreprises en place ? Ce n'est pas très clair.

*(Rires dans la salle)*

**Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF :**

Plus d'entreprises donc plus de chiffre !

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

Alors voilà, parce que pour ce qui est de charger plus les entreprises, on va plutôt dans le sens inverse, puisque la réforme 3 de la fiscalité des entreprises, prévue par la Confédération, risque de coûter très chère aux communes si on n'arrive pas à modifier l'angle du tir et ça pourrait coûter quelques millions à la commune. Donc, plutôt que d'aller dans le sens que vous souhaitez, Mme la Conseillère, on va plutôt aller dans le sens inverse. Il faudra trouver, effectivement, ces millions ailleurs.

Mais la politique de la Municipalité est toujours la même, je l'ai déjà dit et répété, nous souhaitons attirer de nouvelles entreprises. Vous aurez bientôt une communication relative aux zones d'activités de la ville qui permettront d'accueillir ces nouvelles entreprises et nous travaillons main dans la main avec l'ADNV pour tenter de faire venir sur notre territoire, des entreprises nouvelles, mais ce n'est pas facile. Ce n'est pas facile, ni ici, ni ailleurs. Et lorsque l'on attire des

entreprises de l'étranger, par exemple, eh bien, on voit ce qui peut se passer. Ce n'est pas forcément la panacée que de faire venir des entreprises d'ailleurs pour les installer chez nous avec des exonérations fiscales, par exemple, au risque que ces entreprises quittent le territoire au bout de l'exonération, voir même avant, comme nous l'a montré le dernier exemple.

Donc la politique de la ville, de la région, d'YParc et de l'ADNV est d'attirer des entreprises, de créer de l'emploi et de favoriser le développement des entreprises en place, ça c'est une politique qui est menée, qui est en cours de consolidation. Et nous sommes très attentifs à ce que le nombre d'emplois puissent augmenter aussi ici en ville d'Yverdon.

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

**Vote**

**Le budget est accepté à l'unanimité, soit le PR13.33PR.**

Le Président remercie la Commission des finances pour son travail.

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission des finances, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

**Article 1 :** Le budget de la bourse communale est arrêté comme suit pour l'année 2014

	Mouvement financier	Imputations Internes	Totaux
Charges	193'488'250	41'193'990	234'682'240
Revenus	190'499'280	41'193'990	231'693'270
Excédent de charges	2'988'970	0	2'988'970

**Article 2 :** Les crédits accordés par le budget ne doivent pas être dépassés.

La Municipalité peut toutefois engager des dépenses imprévues lors de l'établissement du budget et des dépenses qui revêtent un caractère exceptionnel, si elles n'entraînent pas un dépassement du crédit accordé par le budget de plus de Fr. 50'000.--.

Lorsque la limite fixée est dépassée, la Municipalité peut, dans les cas urgents, engager la dépense nécessaire sans attendre la décision du Conseil communal, moyennant communication à celui-ci.

Les modifications du budget de fonctionnement supérieures à Fr. 10'000.-- par poste budgétaire sont soumises à l'approbation du Conseil communal en deux séries de crédits complémentaires, l'une en juin, l'autre en décembre.

**12. PROPOSITIONS  
INDIVIDUELLES ET  
INTERPELLATIONS.**

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

Avant de commencer, je m'excuserai auprès de M. le Conseiller HUMBERT parce que j'ai annoncé qu'il avait une question. En fait, il m'a envoyé un mail cet après-midi pour dire que sa question était repoussée à la prochaine fois.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.1

**Une Motion de M. le Conseiller Roland VILLARD et du groupe UDC (Pour un prix Yverdonnois de la culture)**

Cela fait déjà quelque temps que je suis membre de la Commission culturelle de notre ville et que je m'interroge avec celle-ci sur l'opportunité et les avantages de créer un prix culturel pour notre ville.

Il est vrai que l'état des finances ne plaide pas pour une augmentation des dépenses de notre commune dans un secteur que certains ne considèrent cependant pas comme prioritaire.

Moi, je pense, au contraire, que la mise en place d'un tel prix devrait faire partie des priorités du Conseil communal et de nos autorités. Je m'explique en quelques mots.

L'investissement ne représenterait que quelques milliers de francs par année pour des retombées bien plus importantes. La remise d'un prix est toujours considérée comme un événement couvert par les médias, et donnant une image positive pour celui ou celle qui l'attribue. Les retombées médiatiques sont donc importantes en regard des sommes investies.

Le prix culturel serait une opportunité bon marché pour faire rayonner l'image de notre ville dans notre canton et au-delà de nos petites frontières. Quelques milliers de francs investis ne représentent rien par rapport à une campagne de promotion touristique pour notre ville.

En fait, investir dans un tel prix, c'est investir dans l'image de notre cité thermale. C'est faire passer le message qu'Yverdon mène une politique culturelle offensive.

Je pense que nous sommes tous attachés à l'image de notre ville, à son rayonnement.

De plus, il serait sans doute très facile de mettre sur pied un partenariat public-privé. En effet, de nombreuses entreprises privées seraient prêtes à associer leur image avec celle de la ville pour attribuer un prix et donner une image positive pour leur société.

Ce prix pourrait avoir vocation de soutenir de nouveaux talents artistiques. Il pourrait être destiné à récompenser un ou une artiste qui a des liens avec notre cité. Ou pourquoi pas l'attribuer à une association œuvrant pour l'animation culturelle dans notre ville?

Les modalités de ce prix, de son attribution, de son organisation et la recherche de partenaires pourraient être mises en place par le service approprié de notre commune.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, je vous demande au nom du groupe UDC et de moi-même de soutenir la motion suivante et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et réalisation.

**Le CONSEIL COMMUNAL de la ville d'Yverdon-les-Bains considérant :**

- que le rayonnement de la ville d'Yverdon est primordial;
- que la mise en place d'un prix de la culture serait un atout pour notre commune;
- qu'il faut encourager la promotion artistique et les activités culturelles;

**invite la MUNICIPALITÉ :**

- à mettre en place un prix de la culture de la cité thermale yverdonnoise dans le but d'encourager la promotion artistique dans la région et de promouvoir les activités culturelles en ville d'Yverdon-les-Bains;
- à proposer un montant pour ce prix (ou ces prix) et à rechercher des partenaires privés pour s'y associer;
- à mettre en place ce prix dans un délai raisonnable, si possible en 2014 déjà.

Merci.

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

Nous sommes en présence d'une motion au sens de l'article 62 lettre B de notre règlement avec demande de renvoi à la Municipalité ou renvoi en commission si 1/5 des membres le demande.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion.

*Discussion sur la Motion*

**Mme la Municipale Nathalie SAUGY :**

Comme vous l'avez dit, M. le Conseiller VILLARD, la Commission culturelle planche déjà depuis un petit moment sur cette idée de création d'un prix culturel en plus des aides à la création qu'elle donne déjà depuis de nombreuses années.

Donc, c'est volontiers que la Municipalité se rallie à votre proposition et vous propose de renvoyer donc cette motion à la Municipalité.

**Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :**

Je suis un peu embêtée avec cette motion, parce que j'aurais tendance à vouloir la soutenir des deux mains, parce qu'il me semble que c'est important de soutenir des initiatives culturelles et la création. Et on sait à quel point c'est difficile pour les actrices et acteurs de ce domaine.

Je suis un tout petit peu réservée sur la formulation de la motion. J'ai entendu beaucoup de fois que ce n'allait vraiment pas coûter cher. Que c'est un tout petit prix. Que ce serait modeste et c'est ça presque qui m'inquiète. Je m'explique : si l'idée est de vouloir faire rayonner la ville un peu plus largement, je pense qu'il faut qu'on s'en donne aussi les moyens. Alors est-ce que ça doit être des forts moyens financiers ? A mon sens, ça devrait être avec une politique culturelle forte, ambitieuse et qui rayonne. Et je suis toujours un peu prudente et septique quand on me parle de saupoudrage, quelque part, de donner un petit peu à tout le monde. Donc, si cette motion est renvoyée directement à la Municipalité pour étude et rapport, j'espère que cette dimension-là sera entendue et entreprise, parce qu'il me semble que la ville d'Yverdon et que ses acteurs culturels méritent effectivement des actions fortes et ambitieuses et pas simplement le prix de consolation.

**M. le Conseiller Roland VILLARD :**

Si on n'a pas mis de montant et si finalement on laisse le sujet ouvert, c'est bien pour ouvrir, justement le sujet et peut être de voir les partenaires privés intéressés et après, il sera temps de mettre une somme qui devrait effectivement, je suis d'accord avec vous, être importante quand même. Merci.

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

**Vote**

**La prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à une forte majorité.**

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**12.2**

**Une Motion de M. le Conseiller Roland VILLARD et du groupe UDC (Pour une « culture populaire et des activités sportives accessibles à tous »)**

Je vais continuer dans le registre de la culture et du sport.

La culture élève l'âme, la culture, au même titre que l'enseignement, nous fait grandir, elle nous fait gagner en maturité. Elle nous bouscule, parfois elle nous dérange, elle nous fait aimer et

détester. Elle nous laisse froids ou elle nous réchauffe. Elle nous fait même rire ou pleurer.

Il y a quelques semaines, je me suis rendu à la Nuit des Musées. J'ai reçu l'invitation pour me rendre au Centre d'art contemporain créé dernièrement par la ville. Je dois le dire: je ne suis à priori pas un fan de cette culture-là, je préfère les choses un peu plus classiques. Mais ce jour-là, j'y ai fait deux visites. Une, tout seul et, ensuite, une autre où j'y ai amené des amis. Quelle découverte pour chacun d'eux ... et pour moi lors de cette deuxième visite. Cela n'aurait pas été possible sans une certaine gratuité.

J'en ai profité pour faire le tour de l'offre culturelle de notre ville, et de voir l'engouement que provoquait cette soirée «portes ouvertes». De nombreuses familles étaient présentes, des aînés et des plus jeunes. Mais force est de constater qu'en dehors de cet événement la culture reste chère pour la plupart des citoyens de notre ville.

La culture devrait être accessible à chacun, tout comme l'enseignement, l'alimentation, le droit au logement, ou encore les soins.

C'est dans cette optique, au nom de cette vision, que j'aimerais proposer l'introduction d'un «passeport culturel et sportif yverdonnois» qui devrait rendre accessible la culture et le sport à chaque habitant de notre cité.

Le passeport «Culture et sport» devrait être gratuit et donner accès aux structures municipales sportives et culturelles pour un tarif modéré, à savoir aux concerts proposés par le service culturel, à la piscine, aux bains thermaux, à la patinoire et dans les divers musées que compte notre ville.

Je propose son introduction par la commune d'Yverdon-les-Bains dès 2014. Il concernerait toutes les personnes vivant à Yverdon-les-Bains, sans discrimination sur l'âge, les revenus ou la classe sociale. La culture et le sport ne devraient pas être un luxe réservé à une élite qui en a les moyens mais un droit de base reconnu par notre commune.

Démocratiser l'accès à la culture et faciliter la pratique du sport telle est la démarche voulue par cette motion. Elle vise aussi à sensibiliser les gens à l'importance de la culture pour le rayonnement de notre ville.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, je vous demande au nom du groupe UDC et de moi-même de soutenir la motion suivante et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et réalisation.

**Le CONSEIL COMMUNAL de la ville d'Yverdon-les-Bains considérant :**

- que la culture et le sport ne devraient pas être un luxe réservé à une élite;
- que l'accès à la culture et au sport doit être garanti pour chacun des citoyens;
- que les citoyens de notre commune participent par leurs impôts au soutien des différentes installations sportives et culturelles de la ville;

**invite la MUNICIPALITÉ :**

- à mettre en place un «passeport culturel et sportif» yverdonnois gratuit qui donne accès aux structures municipales sportives et culturelles pour un tarif modéré.

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

Nous sommes en présence d'une motion au sens de l'article 62 lettre B de notre règlement avec demande de renvoi à la Municipalité ou renvoi en commission si 1/5 des membres le demande.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion.

Discussion sur la Motion

**Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF :**

Nous venons de voter un budget qui demande quand même passablement d'effort aussi au niveau de l'engagement et des employés communaux, donc, je trouve que votre intervention elle est tout à fait louable, mais est-ce vraiment le bon moment ? Je crois qu'on est plutôt dans le sens économie, on essaye de trouver des solutions de recettes, et ce que vous nous proposer c'est de dépenser des sous, parce que ça ne va pas rien nous coûter quand même !

Donc voilà, mon avis est très tranché sur la question, mais je serais plutôt d'avis de le refuser en tout cas pour le moment. Je pense qu'on n'est pas dans la bonne période pour proposer ce genre de soutien, que je peux tout à fait comprendre, mais il y a des choix à faire dans des moments financiers un peu difficiles. Merci.

Demande de transformer en postulat

**Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :**

Décidément, ce soir, vous me mettez dans une situation inconfortable. Car une fois encore, il me semble que c'est une bonne idée qui effectivement tombe dans un contexte un petit peu particulier, d'autant plus ce soir.

La forme de la motion me paraît particulièrement contraignante, d'autant plus que vous demandez une mise en œuvre pour l'exercice 2014, que le budget vient d'être bouclé, donc à un moment donné, ça va aussi être aussi un peu compliqué. Et au-delà de cela, j'ai quand même l'impression qu'il y a déjà beaucoup de choses qui existent, certes, sûrement pas assez ou pas forcément de manière assez connue aussi, des fois, c'est lié à un manque d'information autour de ces questions-là. Mais il y a quand même plusieurs offres préférentielles, familiales, etc. qui existent dans ces différents domaines. Donc personnellement, je me permettrais de vous proposer de transformer votre motion en postulat qui nous permettrait aussi du coup, d'entendre la Municipalité nous lister, nous faire peut être l'inventaire des différentes mesures qui existe, (je vois M. le Syndic faire les gros yeux !) afin qu'on puisse vraiment se prononcer sur les manques, parce que je suis persuadée qu'il y a déjà beaucoup de choses qui existent et que les actions pourraient, du coup, être ciblées.

C'est pourquoi, je vous encouragerais à transformer votre motion en postulat. Merci.

**M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :**

Je partage évidemment l'avis qui vient d'être exprimé, à savoir que si la motion, on peut l'entendre sur le fond et les intentions qui sont louables, c'est-à-dire donner un accès à la culture et au sport au plus grand nombre, je pense que la motion n'est pas la bonne forme, parce que les intentions finalement sont bonnes, mais la forme n'est pas la bonne, étant donné qu'elle impose à la Municipalité d'agir sur des acteurs qui sont parfois des privés.

On a parlé de fondations qui reçoivent des subventions, alors certes, subvention, on peut toujours imaginer l'augmenter pour permettre un accès facilité à telles ou telles prestations, mais je pense que c'est trop compliqué d'imaginer que la Municipalité puisse imposer cette façon de voir les choses. Et effectivement, il ne faut pas ignorer non plus qu'un certain nombre d'accords sont déjà passés entre les différents musées pour permettre un accès facilité.

Donc, je vous invite à ne pas entrer en matière sur cette motion.

**M. le Conseiller Daniel COCHAND :**

Je ferais juste une petite remarque à M. VILLARD qui a employé le terme « élitaire ».

Il me semble qu'il y a énormément de sociétés qui ont à cœur de s'ouvrir à des gens qui ont aussi des moyens modestes. Peut-être qu'il n'était pas très bien choisi, mais je pense que la plupart de nos sociétés sont plutôt maintenant devant des problèmes de capacité d'accueil qui sont eux-mêmes liées aux salles à disposition. Mais indépendamment de ça, je partage comme vous ce désir que la plupart des gens puissent y accéder. Mais je crois que les sociétés

prendraient mal le fait d'être considérées comme élitaires avec les efforts qu'elles font à l'heure actuelle pour se rendre accessibles.

**Mme la Municipale Nathalie SAUGY :**

Effectivement, votre motion, M. VILLARD, est très louable. Moi, je vais parler un petit bout pour la culture, je passerai la parole à mon collègue M. CARRARD pour la partie sport tout à l'heure.

Cette question s'est déjà posée plusieurs fois à Yverdon-les-Bains et dans de nombreuses autres villes romandes et suisses, mais la réalisation concrète d'un tel passeport s'avère très lourde du point de vue administratif et logistique. C'est pour cette raison, notamment, que la Municipalité avait choisi de privilégier des tarifs « famille ». A cet effet, elle a répondu favorablement en 2009 à la motion de la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET qui demandait l'introduction d'un tarif « famille » pour l'accès aux piscines ouvertes et couvertes ainsi que pour les activités sportives et culturelles de la commune.

L'accessibilité à la culture est l'un des quatre axes de la politique culturelle adoptée par la Municipalité en 2011. Cet axe est libellé ainsi : la Municipalité encourage un accès à la culture pour tous, dès le plus jeune âge, en soutenant les manifestations destinées à un large public, en garantissant une offre financièrement abordable, en initiant le public jeune à la culture.

Je vais profiter de vous donner un petit aperçu de ce qui se fait déjà dans les institutions culturelles communales ou subventionnées par la ville. J'ai recensé les tarifs suivants :

- l'entrée gratuite au Centre d'art contemporain ;
- gratuité pour le prêt de livre pour les enfants yverdonnois et de la région en âge de scolarité à la Broquine et à la Bibliothèque publique ;
- la Maison d'ailleurs : les tarifs adultes sont de Fr. 12.-, AVS/AI/étudiants/chômeurs Fr. 10.-, enfants dès six ans Fr. 8.-, prix famille pour 3 à 6 personnes Fr. 24.- ;
- au Centre thermal : 10% de rabais sur les prix normaux valable dès 1 adulte + 1 enfant ;
- à l'Echandole : le tarif étudiants ou écoliers est particulièrement modeste pour l'ensemble des spectacles Fr. 12.- ou Fr. 10.- avec abonnement, le tarif adultes Fr. 29.- ou Fr.24.- avec abonnement, tarif AVS Fr. 24.- ou Fr. 18.- avec abonnement.
- pour les spectacles spécifiquement destinés au jeune public, un prix unique parents et enfants confondus de Fr. 15.- à l'Echandole ou au Théâtre Benno Besson.
- au Théâtre Benno Besson, les tarifs varient en fonction de la plus-value culturelle d'un spectacle, plus celui-ci est culturel ou éducatif, plus le prix des places est tiré vers le bas, avec toujours des tarifs réduits pour les étudiants /AVS/AI ;
- idem au Petit Globe.
- A noter également en collaboration avec le canton, le Passculture et dix-neuf lieux culturels vaudois, dont le TBB et l'Echandole : les entrées à Fr. 8.- pour les gymnasiens, apprentis et élèves de l'OPTY ;
- La CarteCulture Caritas qui permet aux personnes qui bénéficient d'un subside de l'Office vaudois de l'assurance maladie de bénéficier d'un rabais de 50% sur les entrées au TBB, à l'Echandole et au Musée suisse de la Mode.

Vous comprendrez donc que la Municipalité n'est pas favorable à la prise en compte de votre motion et je passe la parole pour la partie sport à mon collègue M. Jean-Daniel CARRARD.

**M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Pour ce qui est des sports, je peux donner les informations suivantes : on a déjà des tarifs préférentiels pour les installations de la patinoire/piscines, tarifs qui ont été encore revus à la baisse en début d'année 2013, en début de cette année par la Municipalité, puisque nous avons baissé notamment les abonnements « famille » et les entrées de l'ordre de 7 à 25%. 25% de moins pour tous les abonnements « famille » sur les installations de la patinoire/piscines. Sur ces

mêmes installations, les enfants jusqu'à 6 ans ont l'entrée gratuite. Et, nous considérons que sur ces installations, l'accessibilité est donc aisée et pas très onéreuse.

Toute l'accessibilité est aussi gratuite pour nos installations en plein air et comme l'a dit M. le Conseiller COCHAND, il y a une centaine de sociétés sportives à Yverdon-les-Bains et on peut considérer qu'il y a un choix extrêmement large et des tarifs de cotisations qui sont accessibles pour tous. Et ceux qui ne peuvent pas mettre des enfants dans les sociétés sportives yverdonnoises, ont toujours la possibilité de demander des aides directes à la commune puisque nous considérons que tous les jeunes doivent pouvoir pratiquer du sport et ce n'est pas une barrière financière qui doit les en empêcher.

Pour ce qui est des installations que j'ai entendu citer, comme le Centre thermal, vous pensez bien que ce n'est pas directement de notre ressort de pouvoir introduire, si c'était le vœu du Conseil communal, des tarifs préférentiels dans ce secteur-là, mais c'est bien par le biais du Conseil d'administration de la société de Cité des Bains par lequel il faudrait passer.

Effectivement, ce n'est pas facile, comme il a été dit, d'imaginer ce passeport, même si encore une fois, l'idée de base est parfaitement louable, parce que d'encourager les gens à s'intéresser à la culture ou à pratiquer du sport, est quelque chose qui est préconisé par la Municipalité. Mais nous considérons au niveau de la Municipalité que le panel de ce qui a été présenté et de ce que nous avons oublié encore ce soir de vous présenter, fait en sorte que les conditions qui sont offertes à la population sont de qualité. Je vous remercie.

**M. le Conseiller Roland VILLARD :**

Je remercie Mme la Municipale et M. le Municipal pour ces diverses informations que je connaissais, pour la plupart. Je salue le vœu de tout le monde d'encourager la culture et le sport de notre ville et je vais abonder dans le sens de Mme SPICHIGER en transformant ma motion en postulat. Merci

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

Je salue la proposition de Mme SPICHIGER qui m'a vu sourire ou faire la grimace tout à l'heure parce que, qui dit postulat, dit préavis, dit donc étude complète alors que nous avons le sentiment d'avoir déjà, par anticipation, répondu en grande partie à cette motion avec des tarifs tout à fait abordables pour une grande partie de la population, voir des gratuités qui sont offertes dans de nombreux endroits, que ce soit des lieux culturels ou des lieux sportifs.

C'est pourquoi, comme l'a dit Mme la Municipale SAUGY, nous vous proposons de rejeter cette motion et d'accepter la politique qui est menée et qui est encore confortée par les décisions prises par la Municipalité cette année en matière d'installations sportives, qui est menée par la Municipalité depuis plusieurs années pour faciliter l'accès à la culture et aux sports, c'est bien l'objectif, mais sans gratuité absolue, parce que ça pose des problèmes logistiques. Il faut pouvoir prouver que l'on est yverdonnois, il faut avoir une attestation de résidence, etc., c'est compliqué.

Et d'autre part aussi, parce que ce qui est gratuit n'a plus de valeur et il faut au moins symboliquement que les choses que l'on consomme, auxquelles on accède, aient un certain prix, même s'il est modeste, même s'il ne représente de loin pas le prix à payer pour couvrir les frais ne serait-ce que pour les installations sportives. Vous venez de voter le budget, vous savez ce que cela coûte à la commune, mais c'est bien l'objectif d'ouvrir le plus possible, moyennant une contribution très modeste de la part de la population.

Je vous invite à rejeter cette motion.

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons. La motion a été

transformée en postulat.

**Vote**

**La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont refusés** à une évidente majorité.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**12.3**

**Un Postulat de Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER et du groupe des Verts (Pour une meilleure sécurisation des piétons.)**

Ce postulat fait suite à mon intervention dans le cadre du budget, relative aux patrouilleurs scolaires. Sensibles et inquiets face aux conditions de sécurité des enfants se rendant à l'école, et maintenant rassurée aussi, nous ne pouvons faire l'économie de nous poser la question de la sécurité des piétons dans leur ensemble.

En effet, la presse relayait dernièrement les résultats d'une étude TCS effectuée sur une centaine de passages piétons en Suisse. Cette dernière pointait certaines faiblesses quant aux dix exemples yverdonnois. La situation décrite ne semblait pas très rassurante, même si la commune a pu, dès lors, expliquer qu'il s'agissait là de passages piétons choisis expressément en fonction des problèmes qu'ils pouvaient susciter et qu'ils ne reflétaient donc pas la situation générale à Yverdon-les-Bains.

Il est vrai d'ailleurs, et c'est à relever, que la commune a d'ores et déjà entrepris des mesures de sécurisation de certains passages dangereux, notamment grâce au placement d'îlots.

Toutefois, il est primordial pour une commune comme Yverdon-les-Bains, une commune à taille humaine, où la marche à pieds est donc à la portée de toutes et tous et fortement utilisée, il est primordial que le réseau piéton soit cohérent, attractif et sûr.

Ceci peut se décliner à travers plusieurs axes : la visibilité des passages piétons, leur accessibilité ou encore leurs, mais également ceux des trottoirs ou les revêtements de sols, par exemple.

C'est dans ce sens que va mon postulat.

Fort des constats émis dans l'étude du TCS, mais également des démarches déjà entreprises par la commune, nous demandons, à travers ce postulat, **que la Municipalité étudie l'opportunité d'établir :**

- **un diagnostic complet du réseau piéton ainsi**
- **qu'un plan d'actions en conséquence pour renforcer la sécurité des piétons.**

Ces différentes démarches auraient l'avantage de donner une vision globale à cette importante question et de pouvoir y apporter des réponses concrètes et durables.

Je vous encourage donc à soutenir et à le renvoyer directement à la Municipalité.

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

Nous sommes en présence d'un postulat au sens de l'article 62 lettre A de notre règlement avec demande de renvoi à la Municipalité ou renvoi à une commission si 1/5 des membres le demande.

*Discussion sur le postulat*

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à une faible majorité.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.4

**Une Question de M. le Conseiller Raphaël FRANZI (Moyens complémentaires mis en place pour aider les SDF)**

Nous l'avons tous remarqué, la période des grands froids est arrivée et en conséquence, il est de notre responsabilité de tourner notre regard vers les plus démunis. Les services concernés, notamment le JECOS en collaboration avec diverses associations, se sont déjà saisis de cette problématique. J'ai été approché par plusieurs citoyens travaillant dans le domaine social et donc naturellement proches des personnes directement concernées par les frimas de l'hiver. J'ai ainsi appris plusieurs choses, parmi lesquelles les procédures à mettre en place lorsqu'un employé des services ou des associations à caractère social rencontre une personne dans le désarroi.

On retient de ces procédures quelques incohérences qui pourraient se révéler problématiques et même dangereuses. Premièrement, dans plusieurs situations envisagées, il est demandé aux travailleurs sociaux d'appeler les services de police afin que ceux-ci puissent prendre en charge la personne démunie. Ce n'est un secret pour personne et encore moins pour ceux qui s'occupent quotidiennement de ces gens que ces derniers concernés par le froid n'ont souvent pas de papier ou sont toxicomanes, voire les deux à la fois. De cette réalité, il n'est pas difficile de déduire que ces nécessiteux émettront un refus pour le moins catégorique à la simple idée de contacter les forces de l'ordre.

Deuxièmement, les employés de ces associations caritatives m'ont également expliqué la problématique des lits mis à disposition pour la nuit. En effet, La Lucarne, structure d'accueil pour SDF, ne dispose que de 18 lits. Aux dires des professionnels du terrain et à mon propre avis, ce n'est de loin pas un nombre suffisant. Il est prévu, sauf erreur, que dans le cas où La Lucarne se retrouve surchargée, la police peut selon sa propre appréciation exiger l'ouverture de l'abri PC. Mais ne serait-il pas plus judicieux d'ouvrir dès à présent l'abri de protection civile et de prendre ainsi les devants sans attendre que La Lucarne ne se retrouve débordée, ce qui sera sans doute le cas, et doit donc refouler des nécessiteux malchanceux ?

Partant, la Municipalité a-t-elle déjà réfléchi à une solution similaire face à ce problème de place et à l'incohérence que représente l'hypothétique appel d'un toxicomane sans domicile ? Qu'est-ce que la Municipalité a concrètement prévu afin de répondre au manque de place dans les locaux de La Lucarne et pour éviter que trop de SDF ne souffrent davantage du froid ?

**M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :**

Votre question, M. le Conseiller, est bien légitime et tout comme vous, cette situation nous préoccupe.

Permettez-moi, tout d'abord, de vous expliquer la procédure mise en place en collaboration avec le Sleep-in La Lucarne, la police et la protection civile de la région d'Yverdon :

1. Toutes personnes sans logement doit être orientée à La Lucarne. Si la personne se trouve en situation de grand dénuement, atteinte dans sa santé et qu'elle est incapable de se rendre par ses propres moyens au Sleep-in, la police doit être alertée.
2. Si La lucarne est complète, le responsable prendra contact avec la police qui viendra prendre en charge la personne.
3. Si la personne sans abri est atteinte dans sa santé et qu'elle refuse l'intervention de la police, qui souhaiterait la mettre en sécurité, alors les équipes pourront faire appel à la centrale 144 qui mettra à disposition, pendant les heures de nuit, à savoir 22h – 4h, un

intervenant qui pourra se rendre sur place évaluer l'état de santé de la personne et l'hospitaliser, cas échéant.

4. En cas de nécessité, en dernier lieu, la police pourra effectivement, exiger l'ouverture de l'abri de protection civile.

Voici, en l'état, notre procédure « Grand froid ».

Il est vrai cependant, qu'actuellement et malgré nos réflexions, nous n'avons pas de solution pérenne, mais seulement une réponse en cas d'extrême urgence.

Concernant le nombre connu de nos services, nous estimons qu'une dizaine de personnes sont concernées, personnes que nous suivons, que nous soutenons et pour lesquelles, nous mettons tout en œuvre pour trouver une solution durable de logement. Je suis conscient que je ne réponds pas à l'ensemble de vos interrogations, mais voici ce que je peux vous dire ce soir, M. le Conseiller, sachant que nous restons très attentifs à cette problématique.

**M. le Conseiller Raphaël FRANZI :**

Merci de votre réponse et j'espère que le froid ne sera pas trop mordant.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.5

**Une Question de M. le Conseiller Didier FORESTIER (Passage pour piétons à la rue des Remparts en face de l'ex. RED-Bar)**

Qu'elle fût ma surprise en traversant le passage pour piétons rue des Remparts, direction Auguste-Fallet, face à l'ancien café Red-Bar, de me trouver nez à nez avec un petit arbre planté devant ce passage.

En plantant cet arbre qui peut être extrêmement dangereux pour les personnes malvoyantes et les personnes à mobilité réduite ainsi que pour les personnes avec une poussette (et aussi aux distraits, adeptes du téléphone portable et autres).

Ma question est la suivante :

Est-ce que le service qui a donné l'ordre de planter cet arbre a pensé aux dangers que cela pourrait poser à toutes ces personnes et le cas échéant de l'enlever ?

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

Il a été planté quand cet arbre, M. le Conseiller ?

*(Rires dans la salle)*

**M. le Conseiller Didier FORESTIER :**

Je ne sais pas.

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

On va vérifier cela, mais je ne peux pas vous répondre.

*(Rires dans la salle)*

**M. le Conseiller Didier FORESTIER :**

Alors, je vous conseille de vérifier cela en sortant du Conseil communal, vous verrez c'est assez

marrant, il est en face du passage pour piétons RED-bar, Denner.

Vous traversez le passage pour piétons, vous arrivez ... en plein dans la face ! Vous ne pouvez pas le louper. Moi, je ne l'ai pas loupé hein !

*(Rires dans la salle)*

**M. le Conseiller Didier FORESTIER :**

Merci pour la réponse.

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

Mais je vous en prie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

La discussion est toujours ouverte au point 12 de notre ordre du jour.

S'il n'y a plus de demande d'interventions de la part des membres de l'assemblée, je me tourne vers la Municipalité et lui demande si elle a des réponses à apporter à ce Conseil ?

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

Oui, M. le Président.

***Réponse de la  
Municipalité***

**de Mme la Municipale Marianne SAVARY à l'interpellation de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE du 7 novembre 2013 sur la demande de location de l'Entraide familiale d'une surface commerciale avec huit places de parc à la rue des Uttins 40.**

Certains membres de ce Conseil se sont, et à raison, récemment inquiétés du fait que l'offre en matière de zones d'activités pour l'artisanat et l'industrie sur le territoire communal était insuffisante, et qu'un certain nombre d'entreprises du secteur secondaire peinaient à trouver les espaces nécessaires soit à leur installation à Yverdon-les-Bains, soit à leur développement, pour celles qui sont déjà implantées sur le territoire communal.

Cette question fait d'ailleurs l'objet de la communication CO13.12 que vous recevrez très certainement dans les jours qui viennent. Celle-ci esquisse un certain nombre de pistes pour améliorer la situation en matière d'artisanat et d'industrie. Il s'agit d'intégrer de nouvelles surfaces d'activités aux planifications en cours et à venir, de valoriser au mieux les terrains communaux tels que les parcelles dites Flexcell, de densifier les zones d'activités existantes, d'étendre à terme la zone à bâtir de "Champs-Torrens" par affectation de la zone agricole et, et c'est ce point qui concerne la zone des Uttins à laquelle vous faites référence dans votre interpellation, Mme la Conseillère, d'appliquer rigoureusement les règles du Plan général d'affectation.

J'en viens à la zone des Uttins. La zone des Uttins est affectée par ledit Plan général d'affectation comme zone d'activités. Elle est donc réservée en priorité au secteur secondaire. Si un certain nombre de dérogations, c'est vrai, ont été octroyées par le passé par la Municipalité, il semblait toutefois aujourd'hui à la Municipalité important d'appliquer avec plus de cohérence les règles qui prévalent en la matière. Ceci, je vous le disais donc, et vous pourrez le lire dans la communication que vous recevrez sous peu, afin de compléter la stratégie de la Municipalité en matière de zone d'activité et de favoriser l'accueil, pour l'heure, c'est vrai problématique parfois, des entreprises sur sol yverdonnois. Ce que vous percevez, Mme WAGNIÈRE, comme une inégalité de traitement, par rapport, notamment, vous l'avez dit, au Centre islamique ou au Coyote Café, réside dans le fait que ces diverses activités se sont installées dans le secteur, au

bénéfice d'une dérogation à l'époque, avant que la Municipalité ne désire donner plus d'homogénéité à ses décisions, et qu'elles bénéficient ainsi de leur situation acquise.

La Municipalité est tout à fait désolée de ne pas avoir pu entrer en matière sur la demande de l'Entraide familiale, d'autant plus désolée qu'elle sait quelles sont aussi les difficultés des associations en matière de recherche des locaux. Il nous semble toutefois que nous nous devons aujourd'hui de mener une politique plus efficace, plus lisible dans les secteurs qui, comme les Uttins, par exemple, recèlent parfois les derniers mètres carrés encore disponibles à Yverdon-les-Bains pour les activités secondaires. Nous ne pouvons pas, il nous semble, à la fois déplorer que nous n'ayons pas les espaces suffisants pour accueillir des entreprises, et en même temps offrir ces surfaces, les surfaces qui leurs sont destinées, à d'autres secteurs économiques.

J'espère, Mme WAGNIÈRE, que vous comprendrez les raisons qui ont guidé la Municipalité dans cette décision, et j'espère également que l'Entraide familiale pourra trouver ailleurs en ville, même si je sais que c'est difficile, une solution qui puisse la satisfaire.

**Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE :**

Je suis très déçue par cette réponse. Je suis vraiment déçue du fait que l'Entraide familiale n'a pas l'air de vous intéresser du tout.

C'est quand même une association yverdonnoise qui a fondé la garderie Le Lapin Bleu. Les dames de l'Entraide familiale d'Yverdon se sont dévouées bénévolement pendant des années pour la garde des enfants. Par la suite, c'est l'Entraide familiale qui a porté les salaires de ces personnes. Elles ont fini par être payées. L'Entraide familiale d'Yverdon a également payé un cours de perfectionnement pour garder ces enfants. Et puis, je trouve quand même en ce moment que l'Entraide familiale est vraiment malmenée. Alors, moi, je ne suis pas convaincue, je ne suis pas d'accord avec cette réponse. Mais je vais vous apporter moi des précisions.

Je tiens à informer notre Conseil communal que l'association caritative Caritas située aux Uttins 40 a inauguré l'acquisition de son local en 2012. En 2013, soit quelques mois après, l'Entraide familiale d'Yverdon-les-Bains ne correspond plus aux attentes du service de l'urbanisme. Y a-t-il deux poids, deux mesures et pourquoi ? Par contre, j'aimerais que vous m'apportiez quelques précisions quant aux changements d'affectation dans ce secteur et depuis quand ?

Récemment ce local a été reloué à un commerce/dépôt de Spas et jacuzzis, entre autre. Que veut dire exactement « secteur artisanal et industriel » ?

Comme dit M. le Syndic, on ne peut pas se prévaloir d'égalité dans l'illégalité !

**Mme la Municipale Marianne SAVARY :**

Je comprends votre étonnement face à une politique qui est, c'est vrai, nouvelle, qui est récente. Je comprends votre étonnement lorsque l'on sait que pendant des années, des dérogations ont été octroyées dans certains secteurs et que désormais, elles ne le sont plus. Changement de politique récente en plus, je vous le disais, quelque part entre 2012 et 2013, c'est vrai, probablement en début d'année. C'est vrai que la Municipalité a pris des positions beaucoup plus claires, beaucoup plus intransigeantes en matière d'application des règles du Plan général d'affectation, notamment la zone des Uttins, mais pas seulement.

Je vous l'ai dit, mais je vous le répète encore volontiers une fois, ça correspond avec le moment où la Municipalité aussi a changé de politique en la matière. Beaucoup s'inquiètent, les entreprises, mais aussi les relais qu'elles ont au sein de ce Conseil communal, de voir le nombre de terrains qu'on puisse mettre à disposition des entreprises, diminuer et surtout ne pas augmenter.

Il nous semblait donc important, dans la foulée des demandes du Conseil communal aussi, d'avoir une politique qui puisse être dorénavant extrêmement claire en matière d'affectation de ces zones.

Ça veut dire que nous acceptons l'installation, et nous essayons d'être le plus clairs possible et le plus cohérents possible, du secteur secondaire, ça veut dire à l'exclusion des activités tertiaires, commerciales, notamment. C'est ce que nous essayons de faire dans la mesure où, ces espaces ne sont pas déjà occupés par ce type d'activité.

Alors, voilà, ça vous paraîtra certainement un peu flou. Le fait est que c'est une politique qu'on essaye de mettre en place dans le cadre de toutes ces choses qu'on aimerait mettre en place pour accueillir mieux les entreprises à Yverdon. Politique qui est certainement à clarifier encore, qui est certainement perfectible encore, mais qui repose, à mon avis, sur quelque chose d'important pour le présent et l'avenir économique de la ville.

Et si l'Entraide familiale a l'impression d'en faire les frais aujourd'hui, je suis vraiment désolée que ce soit le cas. Il ne s'agit pas bien sûr, vous le savez tous, d'un manque d'intérêt de la Municipalité pour l'activité de cette association.

*Dépôt d'une résolution du  
Conseil communal*

**M. le Conseiller Cédric PILLONEL :**

Moi, je suis dans une situation un tout petit peu délicate ce soir, parce que j'entends bien que la Municipalité tient à respecter la légalité parce qu'elle est élue pour ça, pour respecter les lois, les règlements à Yverdon.

Et je comprends bien aussi la détresse dans laquelle se trouve l'Entraide familiale yverdonnoise et c'est pour cette raison, pour essayer de trouver une solution et finalement, essayer d'avancer de manière constructive dans ce dossier, que je souhaite vous proposer une résolution du Conseil communal que je remettrai par écrit à notre Président, la résolution demandant :

**Le Conseil communal demande à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour trouver une solution pour abriter l'Entraide familiale yverdonnoise.**

Voilà la résolution que je dépose ce soir.

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

Cette résolution ne me pose pas de problème particulier, sinon que l'Entraide familiale n'a fait aucune demande à la commune pour essayer de trouver ensemble une solution. Elle a déposé un projet qui a été refusé parce que, ne correspondant pas à la destination d'une zone.

Je me permets juste de compléter ce que Mme la Municipale SAVARY a dit : si nous ne faisons rien des zones artisanales, des zones industrielles deviennent des zones commerciales de fait. Il y en a plusieurs dans la région, vous les connaissez : il y a notamment sur le territoire de la commune d'Yverdon-les-Bains celle de Pré-Neuf à la rue de Ste-Croix que vous connaissez tous. C'était une zone artisanale qui est devenue de fait, une zone commerciale.

Pourquoi ça devient des zones commerciales ? Eh bien parce que le prix de location est évidemment plus intéressant pour le propriétaire. Et c'est cela que nous devons absolument éviter, parce que sans cela, toutes les zones artisanales, à termes, deviendront des zones commerciales. Alors, c'est vrai qu'aujourd'hui on parle de l'Entraide familiale, c'est un commerce, un commerce d'un type tout à fait particulier, mais c'est valable pour l'ensemble du secteur commercial et tertiaire. Et je crois que c'est à cela qu'il faut être extrêmement attentif.

Alors, si le Conseil communal veut voter cette résolution, c'est très bien, mais je souhaite alors que l'Entraide familiale prenne contact avec nous pour trouver une solution. Ce serait la meilleure des choses à faire.

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

La discussion est ouverte sur cette éventuelle résolution.  
La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Je l'a relis : **le Conseil communal demande à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour trouver une solution pour abriter l'Entraide familiale yverdonnoise.**

**Vote sur la résolution**

**La résolution est acceptée** avec quelques abstentions.

Si la parole n'est plus demandée, la discussion est close.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**VŒUX DU PRÉSIDENT****M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

Comme il est l'usage, et vu la période, il est temps pour moi de vous adresser quelques mots de fin d'année. Et je vais me lever pour le faire.

Dans le monde politique, il est souvent dans l'usage de faire le point après 100 jours. Avec un peu de retard, ça fait 165 jours, si j'ai bien compté, que j'ai pris mes fonctions de Président, je fais donc une toute petite rétrospective.

Si l'été a été calme, la reprise politique de septembre a donné lieu à quelques passes d'armes assez virulentes.

Dans son allocution de l'année dernière, notre ancien Président, M. Pierre DESSEMONTET disait : « *cela ne peut pas continuer de cette manière, bloc contre bloc, les uns contre les autres. Mais les changements, c'est difficile.* » Ce n'est pas peu dire.

Certains de mes prédécesseurs commençaient leur séance de Conseil communal par une petite allocution ou un Haïku, ils se reconnaîtront, mais, j'ai parfois dû commencer mes communications par une lecture d'articles de notre règlement que certains Conseillers avaient peut-être oublié !

Néanmoins, je vous souhaite à tous ici présent, à vos familles et à vos proches ainsi qu'à tous les yverdonnois et yverdonnoises de magnifiques fêtes de fin d'année ainsi que des vœux de bonheur et de santé pour 2014. Et pour l'année prochaine, je souhaite à notre Conseil, des séances des plus sereines.

Je vous remercie de votre attention.

*(Applaudissements)*

Je passe la parole à M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL.

**VŒUX DU SYNDIC****M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

Je serai très bref. Je vous souhaite également, au nom de la Municipalité, d'excellentes fêtes de fin d'année. Je me réjouis que cette année se termine, elle a été assez chargée, mais comme vous toutes et tous. C'est vrai, les mois de novembre et de décembre sont très chargés qu'on oublie qu'il y a des périodes dans l'année qui sont un peu plus faciles à vivre. Et ce sera le cas de ces fêtes de fin d'année qui nous permettront de partager le verre de l'amitié, comme nous allons le faire tout à l'heure, soit ici, soit plus tard ou à d'autres moments, au Marché de Noël.

Et je me réjouis de vous retrouver en pleine forme au mois de février de l'année prochaine. Merci.

**Clôture**

*(Applaudissements)*

**M. le Président Jean-David CHAPUIS:**

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 6 février 2014 à 20h.

Il est 22h07, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée et santé.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Jean-David CHAPUIS

Christine MORLEO

Président

Secrétaire

## TABLE DES MATIERES

### du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 décembre 2013

	Page
1. Appel.....	- 111 -
2. Approbation du PV du 7 novembre 2013.....	- 111 -
3. Communications du Président.....	- 112 -
4. Communications de la Municipalité .....	- 112 -
5. Nomination d'un membre suppléant à la Commission des pétitions.....	- 113 -
6. Nomination d'un membre suppléant à la Commission communale de recours .....	- 113 -
7. Préavis n° PR13.30PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'410'000.-- pour la réalisation de l'étape 3 du réseau fibre optique primaire et pour la réalisation d'un quartier test en FTTH. 📖 M. Olivier DI PRINZIO, rapporteur.....	- 113 -
8. Préavis n° PR13.31PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 2'130'000.-- pour les travaux de rénovation de l'Hôtel-de-Ville. 📖 M. Philippe GUIGNARD, rapporteur.....	- 115 -
9. Préavis n° PR13.32PR concernant :	
• une demande d'autorisation pour l'échange de 73 m <sup>2</sup> de la parcelle communale n° 2'301 correspondant à 831 m <sup>2</sup> de surface brute de plancher constructible dans le plan de quartier St-Roch – Haldimand – Industrie contre 8 lots dans les propriétés par étages (PPE) à créer sur les parcelles 6423 et 6424 englobées dans le périmètre du quartier précité ;	
• une demande d'autorisation pour la démolition du bâtiment 770b sis sur la parcelle communale n° 2'301 (ancien Café du Raisin), ainsi que des bâtiments 774a et 774b sis sur la parcelle n° 2'302 ;	
• une demande d'autorisation pour l'inscription au Registre foncier des servitudes qui permettront l'accès et l'usage public du parc arboré prévu par le plan de quartier St-Roch – Haldimand – Industrie.	
📖 Monsieur Pascal GAFNER, Président de la Commission des affaires immobilières, rapporteur.....	- 117 -
10. Préavis n° PR13.34PR concernant la 2ème série de complément au budget 2013. 📖 Monsieur Roland VILLARD, Président de la Commission des finances, rapporteur.....	- 118 -
11. Préavis n° PR13.33PR concernant l'adoption du budget pour l'année 2014. 📖 Monsieur Roland VILLARD, Président de la Commission des finances, rapporteur.....	- 119 -
12. Propositions individuelles et interpellations.	
12.1 Une Motion de M. le Conseiller Roland VILLARD et du groupe UDC (Pour un prix Yverdonnois de la culture).....	- 128 -
12.2 Une Motion de M. le Conseiller Roland VILLARD et du groupe UDC (Pour une « culture populaire et des activités sportives accessibles à tous ») .....	- 129 -
12.3 Un Postulat de Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER et du groupe des Verts (Pour une meilleure sécurisation des piétons.).....	- 134 -

12.4	Une Question de M. le Conseiller Raphaël FRANZI (Moyens complémentaires mis en place pour aider les SDF).....	- 135 -
12.5	Une Question de M. le Conseiller Didier FORESTIER (Passage pour piétons à la rue des Remparts en face de l'ex. RED-Bar) .....	- 136 -
	Réponse de la Municipalité de Mme la Municipale Marianne SAVARY à l'interpellation de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE du 7 novembre 2013 sur la demande de location de l'Entraide familiale d'une surface commerciale avec huit places de parc à la rue des Uttins 40.....	- 137 -
	Vœux du Président .....	- 140 -
	Vœux du Syndic.....	- 140 -